

## Procès en Assises: Marina, enfant battue dès l'âge de 2 ans

Source : Le Nouvel Observateur, [www.nouvelobs.com](http://www.nouvelobs.com)

Date de publication : 13/06/2012

La cour d'assises de la Sarthe (Ouest) qui juge les parents de la petite Marina, morte de maltraitance à l'âge de 8 ans, a commencé à reconstituer la longue liste des coups infligés dès ses 2 ans à la petite fille, que ses parents cachaient parfois pour éviter d'être repérés.

"Généralement quand on maltraitait notre fille (...), on ne voulait pas que ça se sache", a expliqué sans ciller devant la cour Virginie Darras, la mère.

A Nanterre, où la famille réside au départ, sa mère lui prodigue des soins rudimentaires pour éviter qu'un médecin ne remarque les bleus laissés par les gifles qu'elle lui a données. La petite fille ne sera pas non plus scolarisée, pour éviter que son état n'alerte les enseignants.



Devant la cour, Virginie Darras raconte aussi "des mises au coin, des douches froides", explique que la petite alors ne mangeait pas et était incontinent.

Faux, selon la grand-mère maternelle de Marina et une des sœurs de la mère, qui ont accueilli la petite en vacances en 2004 et 2005. Elle mangeait bien, même "vite comme si on allait lui voler sa nourriture", selon Delphine, la sœur. Pour toutes les deux la petite Marina était propre.

A sa grand-mère elle avait confié qu'elle ne voulait pas revenir chez ses parents, "Maman, elle est méchante, vilaine", et à sa tante avant de repartir: "ils me tapent".

### "On aurait dit Sarajevo"

La première alerte de maltraitance date de Nanterre quand Julie, une autre sœur de Virginie, a découvert Marina blessée au genou (des gifles dit la mère, avant d'avouer des coups de poing). Elle prévient la grand-mère qui appelle le service des enfants maltraités. Mais elle se fait rabrouer: on lui répond qu'elle ment pour tenter de récupérer sa petite-fille, témoigne-t-elle.

Les parents vont évoquer aussi très tôt les privations de nourriture.

"La toute première fois c'était à Nanterre", se souvient Eric Sabatier, "je n'ai pas réagi, j'ai laissé faire (...). Dès que je m'interposais entre ma femme et Marina, elle devenait hystérique, alors des fois j'étais lâche", avoue-t-il du haut de ses deux mètres. "Moi, j'avais peur de perdre ma femme, mes enfants (...). Je n'avais pas le pouvoir de dire non", dit-il.

En 2006 la famille va s'installer à Bazougers (Mayenne). Le propriétaire se souviendra avoir croisé Marina "bandée des pieds à la tête, on aurait dit Sarajevo, on ne voyait que les yeux".

"Il y avait des bruits de couloir sur une enquête sociale en Mayenne" sur le couple, et ils déménagent alors dans une autre maison du même propriétaire, en Sarthe, à Parennes, explique devant la cour le propriétaire.

Là-bas, la petite fille a six ans et "une fois j'ai vu Marina avec un œil au beurre noir", témoigne une voisine, amie du couple, "Marina, c'était Cosette".

A Parennes la petite recevra des "coups de poing, de pieds, des coups de ceinture", confirme le père, sans pouvoir expliquer pourquoi. La mère évoque, elle, que sa fille volait de la nourriture, de l'argent.

Eric Sabatier et Virginie Darras, âgés de 40 et 33 ans et en procédure de divorce, sont accusés d'actes de tortures et de barbarie sur mineure de moins de 15 ans ayant entraîné la mort. Ils encourent la réclusion à perpétuité.